

AVANT-PROPOS.

DEGRÉ D'AUTORITÉ DE CE TRAVAIL.

Tout ce que nous pouvons dire à ce sujet, c'est que nous avons compulsé avec le plus grand soin des ouvrages approuvés expressément par la Sacrée Congrégation des Indulgences; tels que le PETIT TRAITÉ DES INDULGENCES par M. l'abbé Collomb, troisième édition approuvée par un Décret du 23 décembre 1884; nous avons aussi consulté les mandements des Evêques de Montréal lors de l'érection de diverses associations, et aussi, les Manuels de ces Confréries et Congrégations, etc., approuvés par l'Ordinaire.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir indiqué *toutes* les indulgences; mais celles que nous avons mentionnées sont, croyons-nous, tirées de sources certaines.

Nous prions instamment ceux qui y découvriront quelques inexactitudes, de vouloir bien nous en donner avis, afin que nous en fassions la rectification dans les éditions subséquentes que nous avons l'intention de publier les années suivantes, Deo juvante.

Que si l'on désirait y trouver d'autres indulgences ou d'autres Associations, etc., que nous avons omises, nous nous ferons un plaisir de les y insérer une autre fois.

Dans le Calendrier, nous avons suivi l'*Ordo* de l'Archidiocèse de Montréal; nous avons cependant inséré entre parenthèses les variantes de l'*Ordo* de la Compagnie de Jésus, pour la commodité de nos frères en religion et des fidèles qui suivent les offices dans nos églises.

Enfin, nous avons ajouté aux jours de férie un Saint du Martyrologe, afin de proposer un *Patron du mois* pour ces jours à nos Associés de l'Apostolat de la Prière.